

NOTICIÁRIO

KUBIK, GERHARD.. EXTENSIONEN AFRIKANISCHER KULTUREN IN BRASILIEN. Alano, Ed. Herodot, 1991, 227p.

EXTENSÕES CULTURAIS AFRICANAS NO BRASIL

RESUMO

Devido ao tráfico de escravos, culturas africanas de diferentes origens foram transplantadas para o Brasil, durante um período de três séculos e meio, desde o século 16 até o século 19. No Brasil, estas culturas africanas continuam em vários graus de autonomia, em forma de mutações das culturas regionais da África ou de amalgamações. Numa população de, aproximadamente, 140 milhões de habitantes, segundo o recenseamento de 1985, entre 50 e 60 milhões mostram traços físicos dominantes da descendência africana. No plano cultural, a presença africana no Brasil é, particularmente, acentuada, nos domínios da música, da dança, na literatura oral, das noções religiosas, dos jogos dos meninos, das técnicas de artesanato, da cozinha, especialmente na Bahia, enfim, em muitos outros. Ela é também notável no domínio lingüístico, na influência das línguas africanas, sobretudo Yoruba, Umbundu e Kimbundu, no plano semântico e também fonológico da língua brasileira e na presença de núcleos de populações afro-brasileiros, como os existentes na Bahia, Minas Gerais, Estado de São Paulo e outras regiões, onde vestígios das línguas africanas são ainda lembrados. A presença africana também se manifesta em concepções filosóficas.

As pesquisas sobre as relações culturais recíprocas entre a África e o Brasil, têm longa história, neste último, porém, somente recentemente sente-se uma re-estruturação e re-orientação da metodologia e dos conceitos básicos sobre as culturas africanas. Isso foi possível graças à novas direções na pesquisa cultural e histórica na própria África e a entrada de especialistas africanistas, com muita experiência de campo na África, no domínio dos estudos afro-brasileiros. Desde o início dos anos 70, o Centro de Estudos Africanos, na Universidade de São Paulo, sob a direção do Professor Fernando Augusto Albuquerque Mourão,

funcionava como ponte de concentração destas novas tendências, com a presença de especialistas oriundos dos países africanos convidados anualmente.

Diante destes novos desenvolvimentos não podemos mais estudar as culturas africanas no Brasil dentro da concepção teórica da aculturação, porque aculturação é uma rua de direção única, não recíproca, inclusive este termo se baseia em noções como "culturas superiores" e "culturas primitivas", concepções abandonadas hoje nos estudos comparativos de culturas do mundo. De um ponto de vista africano, não foi aculturação que se passou no Brasil, mas pelo contrário, um encontro cultural geral numa forma que o célebre antropólogo cubano Fernando Ortiz chamou de transculturação. Por isso toda uma série de concepções normalmente usadas no contexto de pesquisas afro-americanistas nos parecem dubiosas, tais como, concepções de "sobrevivência", "retenções", etc., como se sobrevivessem traços culturais africanos no Brasil só por clemência de uma outra cultura percebendo-se como dominante. De fato, o que se passou no Brasil não reduz a retenções e sobrevivências, mas, pode ser definido como extensões de culturas africanas.

Reconstruir os processos históricos que ligam estas extensões culturais africanas no Novo Mundo às culturas regionais da África, no caso do Brasil, sobretudo à Nigéria/Dahomey e Angola/Zaire e estudar as suas mutações no Brasil, é uma tarefa urgente. Neste caso não podemos também trabalhar com o conceito de "raízes", porque este é um conceito não-histórico e baseia-se na noção colonialista da África como depósito de culturas estáticas, "sem história". O que precisamos nesta altura é do estudo simultâneo, na África e no Brasil, de todas as fontes históricas disponíveis, literatura escrita, tradições orais, inclusive a contribuição da arqueologia, que ainda fica a desenvolver no Brasil um trabalho relacionado com as culturas afro-brasileiras.

Isso exige uma cooperação permanente entre cientistas africanos e brasileiros. Africanos como Kazadi wa Mukuna, Kabengele Munanga, já têm feito contribuições valiosas no domínio do estudo da presença cultural africana no Brasil. Mais estudos como estes vão ser realizados. O trabalho presente é resultado de pesquisas de campo realizadas pelo autor nos anos de 1974, 1975, 1979 e 1980, em várias regiões do Brasil, e ao mesmo tempo resultado de pesquisas culturais realizadas na África nos anos 1965, 1979, 1981 e 1982 em Angola, 1960 na Nigéria e Dahomey, 1963, 1973 e 1974 na Nigéria e em 1970 em Togo.

Estas pesquisas e os estudos comparativos somente foram possíveis com um subsídio dado ao autor, pela Fundação para a Promoção da Pesquisa Científica (Fonds zur Förderung der Wissenschaftlichen Forschung) Viena, Projeto 4210 (Relações Históricas entre Culturas Africanas no Brasil e África Central). No Brasil estamos cooperando com o Centro de Estudos Africanos, da Universidade de São Paulo.

No trabalho presente são analisadas várias expressões culturais afro-brasileiras: a presença de culturas de origem angolana no Estado de São Paulo, elementos da cultura da "língua banguela" em Minas Gerais, elementos da cultura do Congo em Vila Bela da Santíssima Trindade (Mato Grosso), e outras culturas afro-brasileiras presentes hoje. Trata-se do tema extensões culturais africanas em seis seções:

- I – Populações africanas do Brasil – sinopsis histórica.
- II – Agrupamentos culturais e zonas culturais afro-brasileiros.
- III – Elementos de línguas africanas no Brasil.
- IV – Danças dramáticas, folguedos, teatro popular e jogos de defesa.
- V – As religiões afro-brasileiras – um sincretismo religioso?
- VI – Metodologia de pesquisas culturais no Brasil.

LEPRI, Jean-Pierre.. *Education et nationalité en Guinée-Bissao*: contribution à l'étude de l'endogeneité de l'éducation. Lyon; Se Former, 1989.

RESUME

La Guinée-Bissao s'est constituée, par les armes, contre le colonisateur portugais en 1974. On y observe que l'éducation suit les contenus et les vicissitudes du groupe dont elle fait partie: instrument d'assimilation avec l'intensification de la présence coloniale, d'intégration dans les diverses nationalités qui composent le pays, de libération à l'occasion de la lutte de libération nationale. Le système scolaire actuel, pour sa part, fonctionne au profit de la classe dominante de la post-indépendance. Cette éducation, dite "nationale", suivie par moins de 1 % des enfants du pays, reste le jeu et l'enjeu de forces politiques, infra-nationales et extra-nationales. Le rôle important du "sujet", dans les effets de l'éducation, révèle la dimension endogène et endotrope de celle-ci.

Mots-Cles:

Politique d'Education – Nationalisme – Guinée Bissau – Systeme Scolaire – Rendement de l'Education – Education Traditionnelle – Recherche et Developpement – Participation – Recherche-Action – Systemique

LINIGER-GOUMAX, Max. *Historical dictionary of Equatorial Guinea*. 2^a ed. (African Historical Dictionnaires, 21). Metuchen; Scarecrow Press, 1988.

SUMMARY

Few of Africa's nations are as little-known as Equatorial Guinea. At independence in 1968 it was well endowed: its economy, although modest, had a good foundation; its elite, although small, was well-trained; some of its leaders showed promise. Today, 20 years later, the economy has dropped to the level of 1920, education has fallen off, and one-third of the 380.000 Equato-Guineans, especially most of the intellectual and political elite, have been jailed or executed or gone into voluntay exile.

After eleven years of Macias Nguema's bloody dictatorship his nephew and commander-in-chief of the army, Obiang Nguema is perpetuating dictatorship as a result of his August 1979 coup. While the first "nguemist" dictator was protected by Cubans, the second is proctedet by Moroccans. Under Obiang Nguema's dictatorship, the Spanish influence has diminished in favor of the French one, particularly with the introduction of the CFA franc. But all the international human rights organizations continue to denounce human rights violations, corruption, and economic bankruptcy in Equatorial Guinea.

This second edition, revised and enlarged from the first general work written in English on Equatorial Guinea, provides hard-to-find information on leading persons, places, events, political parties, and liberation movements before and after independence. Historical entries go from prehistory to the beninning of 1988; with bibliography, chronology, and a list of abbreviations and acronyms.

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS PANAFRICAINS

Préambule

Des Ecrivains Africains:

Convaincus que la littérature est un témoignage de la créativité des peuples et qu'elle exerce une influence déterminante sur le développement de la conscience nationale pour la libération politique et socio-économique du continent,

Socieux du fait que contribuer à la révalorisation de l'identité culturelle africaine, représentant un simulant pour le panafricanisme et la lutte contre toutes formes de discrimination raciale.

Conscients ainsi de la co-opération indispensable entre les écrivains africains et ceux du reste du monde afin de briser les barrières linguistiques et de promouvoir le développement des différentes cultures du continent,

Conscients de la nécessité de défendre les droits légitimes, en particulier le droit à la liberté et à la protection des écrivains grâce à une organisation indépendante et autonome – creuset de dialogues et de cultures,

– déterminés à promouvoir la paix internationale par la littérature,

Guidés par les conclusions adoptées par:

- Le premier Congrès des Ecrivains des Artistes Noirs à Paris en 1956
- Le premier Festival Mondial des Arts Nègres tenu à Dakar en 1956
- Le second Congrès des Ecrivains et Artistes Noirs tenu à Rome en 1959
- Le Festival panafricain d'Alger en 1969
- Le premier Congrès des Ecrivains Nègro-Africains à Dakar en 1976
- Le Festival Africain de la Culture (FESTAC) organisé à Lagos en 1977
- La Conférence des Ecrivains Afro-Asiatiques du 6 au 13 juillet 1979 à Luanda
- La foire du livre de Frankfurt en 1980
- La Réunion sur la Conférence Internationale à Cologne en 1982
- Le 7e Congrès de l'Association des Ecrivains Afro-Asiatiques à Tashkent en 1983
- La Conférence Internationale des Jeunes Afro-Asiatiques à Brazzaville en 1985
- Le Festival de la Poésie Africaine tenu à Grand Bassam en 1986

- Le symposium International des Ecrivains Afro-Asiatiques à Pyong Yang en octobre 1986
- Le premier symposium International de littérature contre l'Apartheid tenu à Brazzaville en 1987

Et par:

- La Charte Constitutive de l'OUA adoptée en 1963 à Addis Abéba
- Le Manifeste de la culture panafricaine à Alger en 1969
- La Déclaration Fondamentale concernant la Création de l'Union des Ecrivains Panafricains à Brazzaville en 1987
- La Résolution du 23e sommet des Chefs et des Gouvernements de l'OUA tenu en juillet 87 à Addis Abéba sur le symposium de littérature internationale contre l'apartheid
- La Résolution de la Conférence des Ministres africains de culture (deuxième session tenu à Ouagadougou du 21 au 27 mars 1988)
- Le symposium international des littératures africaines à Lagos en mai 1988

Créent au vu de ce que précède une Association définie comme suit:

ARTICLE 1: DENOMINATION

L'Association est dénommée Association Pan-Africaine des Ecrivains (APAE)

ARTICLE II: SIEGE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée générale fixe l'emplacement du siège de l'Association.

ARTICLE III: Les buts et objectifs de l'Association sont les suivants:

- 1 D'être un Forum pour tous les écrivains d'Afrique et ceux d'origine africaine.
- 2 Encourager la création et la reconnaissance d'une seule Association Nationale des Ecrivains dans chaque pays africain.
- 3 Rechercher et défendre avec force la liberté d'expression de tous les Africains, et les intérêts matériels et moraux des écrivains africains et leurs associations.
- 4 Promouvoir l'alphabétisation et éradiquer l'analphabétisme en Afrique.
- 5 Favoriser l'insertion des oeuvres littéraires africaines dans les programmes d'enseignement.

- 6 Promouvoir les langues africaines et la traduction de la littérature africaine dans les langues africaines.
- 7 Promouvoir la recherche dans la documentation et dans la récupération de l'héritage africain perdu ou non découvert, que ce soit sur le continent dans la diaspora ou dans les musées et les bibliothèques du monde.
- 8 Stimuler la coopération entre l'APAE et d'autres organisations d'écrivains dans le monde.
- 9 Promouvoir la paix et l'entente en Afrique et dans le monde grâce à la littérature.
- 10 Créer une maison d'édition africaine pour le continent.
- 11 Créer un cadre plus élargi pour la publication des œuvres des écrivains africains.
- 12 Créer un réseau de distribution efficace.
- 13 Créer une Revue Panafrique.
14. Assurer la protection des œuvres des écrivains africains en instituant des législations et agences appropriées des droits d'auteur.
15. Instituer des prix continentaux de littérature.
16. Elaborer des programmes visant à améliorer la qualité de la littérature africaine.

ARTICLE IV: QUALITE DE MEMBRE

1 *Il existe 4 catégories de membres*

- (a) *La qualité de membre de l'Association nationale* qui est reconnue aux associations des écrivains nationaux des états africains;
- (b) *La qualité de membre individuel* qui est ouverte aux écrivains africains résidant hors de leur pays et aux écrivains d'origine africain. Ces membres n'ont pas droit de vote.
- (c) *La qualité de membre d'honneur* est ouverte à toute personne physique ou morale ayant contribué par son action à la promotion de la littérature africaine.

- (d) *La qualité de membre associé* est ouverte aux associations des écrivains d'origine africaine, vivant hors d'Afrique. Ces membres n'ont pas droit de vote.

2 *Adhésion*

Toute association désireuse de devenir membre de l'APAE soumet une demande écrite au Secrétaire Général pour examen lors d'une réunion du Conseil.

3 *Perte de la qualité de membre*

- (a) Le Conseil recommande à l'Assemblée Générale la suspension provisoire de toute Association ou de tout membre individuel dont les actes sont considérés contraires aux buts et objectifs de l'APAE.
- (b) Tout membre qui perd sa qualité de membre ne peut formuler une nouvelle demande d'admission qu'après deux ans.
- (c) Un membre qui souhaite mettre fin à sa qualité de membre doit notifier son intention par écrit au Secrétaire-Général.

ARTICLE V: STRUCTURE

1 *Assemblée-Générale*

- (a) L'Assemblée-Générale est la plus haute instance de l'Association.
- (b) Elle comprend toutes les Associations-membres, les membres individuels, les membres d'honneur et les membres associés.
- (c) Elle se réunit tous les trois (3) ans en session ordinaire. Toutefois elle peut se réunir en session extraordinaire.

2 *Le Conseil*

- (a) Le conseil est l'instance exécutive de l'Association. Il est chargé de l'élaboration et de l'exécution des programmes et activités de l'APAE.
- (b) Sa composition est la suivante:
- i) le Président
 - ii) 5 Vice-Présidents pour les sous-régions africaines suivantes: Nord, Est, Ouest, Sud et Centres.

- iii) le Secrétaire-Général
 - iv) le Secrétaire-Général-Adjoint
 - v) le Trésorier (il est chargé des finances de l'Association)
- (c) Les membres du Conseil sont élus par l'Assemblée Générale.
 - (d) Le Conseil se réunit au moins une fois par an. Toutefois il peut se réunir en sessions extraordinaires.
 - (e) Le Conseil élabore son propre règlement intérieur, soumis à l'approbation de l'Assemblée-Générale.
 - (f) Un membre du Conseil est élu pour 3 ans; il ne peut être réélu qu'une seule fois.
 - (g) Le Présidente représente solennellement l'Association. Il préside les réunions du Conseil et l'Assemblée-Générale.
 - (h) Chacun des Vice-Présidents est chargé de la coordination des activités de l'Union panafricaine dans la sous-régions dont il est responsable.
 - (i) Le Secrétaire-Général est rémunéré sous réserve de l'approbation du Conseil; il recrute le personnel de fonctionnement.
 - (j) Le Secrétaire-Général est le Chef exécutif de l'Association. Il est chargé de l'Administration quotidienne de l'Association. Il est également son porte-parole principal et son représentant permanent. Il est basé au siège.
 - (k) En cas de décès ou d'incapacité d'un de ses membres le Conseil procède à son remplacement sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

ARTICLE VI: FINANCEMENT

- (a) Les sources de revenus de l'APAE proviennent:
 - 1 des cotisations annuelles des membres fixées par l'Assemblée Générale
 - 2 du pourcentage des revenus de la maison continentale d'édition
 - 3 des dons provenant des mécènes des arts
 - 4 des subventions octroyées par les Gouvernements
 - 5 des honoraires provenant des services rendus par l'APAE
 - 6 des intérêts et revenus des propriétés prélevés de l'Association
 - 7 des revenus provenant des programmes littéraires
 - 8 des revenus provenant des programmes nationaux des Associations membres avec l'accord du Président

- 9 des subventions de l'OUA
- 10 des subventions de l'UNESCO
- 11 d'autres revenus qui répondent aux buts et objectifs de l'APAE.

(b) Il existe un taux uniforme des cotisations des membres.

ARTICLE VII: SUBVENTION AU MEMBRE-DELEGUE PARTICIPANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En cas de force majeure, les dépenses d'un membre participant à l'Assemblée Générale peuvent être subventionnées.

ARTICLE VIII: AMENDEMENT DES STATUTS

Les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des 2/3 des membres présents et votants à l'Assemblée Générale.

ARTICLE IX: DISSOLUTION

En cas de nécessité, l'APAE peut être dissoute à la majorité des 2/3 des membres présents et votants à l'Assemblée Générale. En cas de dissolution, tous les biens de l'APAE sont cédés à l'OUA.

ARTICLE X: QUORUM

Le quorum nécessaire pour les réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale est de 2/3 des membres enregistrés.

ARTICLE XI: LANGUES DE PUBLICATION DES STATUTS

(a) Les présents statuts seront publiés dans les langues suivantes: Swahili, Arabe, Français, Anglais, Portugais, Espagnole.

(b) Les langues de travail sont: l'Arabe, le Français, l'Anglais et le Portugais.

Les présents statuts ont été signés par les membres fondateurs représentant les Associations des écrivains des pays suivants:

Fait à Accra le 11 novembre 1989.